



Mon voisin prend mon mur (non mitoyen) pour un silot a pulpe

Par **yannick59**, le **26/01/2011** à **21:28**

Bonjour,
J'ai un gros probleme avec mon voisin, nous sommes propriétaire d'une petite ferme d'époque , j'ai un mur de parpaing qui sépare notre propriété de la pature du voisin qui est éleveur de bovin. Ce dernier utilise notre mur de parpaing (qui n'est pas mitoyen) pour stocker de la pulpe de bêtave ou voir de la chicorée. je ne m'en suis aperçus qu'en voyant un jus marron qui coulais . Quand je suis allé voir de son coté (pature) c'est là que j'ai vu le désastre. Nous avons téléphoné a celui ci pour lui dire de retirer ça de suite , il nous à répondu oui je vais le faire, mais ne l'a fait qu'en partie. Maintenant le mur est pourris, complètement imprégné de jus marron. Que faire ? Comment procéder pour obtenir réparation?
Merci beaucoup de votre attention, tous vos conseils seront les bienvenus
cordialement
yannick
<http://img291.imageshack.us/i/033cn.jpg/>

Par **Marion2**, le **26/01/2011** à **22:06**

Vous pourriez peut-être commencer par un courrier recommandé AR en le mettant en demeure de libérer complètement votre mur.
Vous lui expliquez dans ce courrier, que ce mur, qui n'est pas mitoyen, est très endommagé par tout ce qu'il a pu stocker contre.
Vous l'invitez donc à vous rencontrer afin de trouver une solution pour votre mur, et ce, dans les meilleurs délais.
Si dans les 15 jours vous n'avez aucune réponse, ou si votre voisin refuse de vous indemniser, je vous conseille de faire procéder à un constat d'huissier et d'assigner votre voisin au Tribunal.
(si vous devez aller jusqu'au tribunal, vous n'avez pas besoin d'un avocat).
Tenez-nous au courant.

Par **mimi493**, le **26/01/2011** à **22:29**

Et si vous voulez qu'il répare le préjudice concernant le mur, faites faire un constat d'huissier AVANT qu'il ne retire ses machins .

Par **yannick59**, le **27/01/2011** à **10:11**

Merci beaucoup de votre réponse, votre aide me sera bien précieuse, je contacte de suite un huissier pour faire constater les dégats et en faire part à mon assurance domiçile qui comprend la protection juridique...rnMerci encore a vous, cordialement, yannick